

Violences envers les soignants : des signalements en hausse entre 2023 et 2024

Publié le 2 octobre 2025

🕒 3 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

En 2024, la plateforme de l'Observatoire national des violences en santé (ONVS) a enregistré 20 961 signalements d'atteintes aux personnes et aux biens contre 19 640 en 2023, soit une hausse de 6,7%. 20 296 signalements sont issus des établissements de santé (96,8%) contre 665 pour les professionnels libéraux (3,2%).

L'Observatoire national des violences en santé (ONVS) a publié son rapport (<https://www.vie-publique.frhttps://sante.gouv.fr/professionnels/ameliorer-les-conditions-d-exercice/observatoire-national-des-violences-en-sante/dgos-onvs-rapports-annuels>) annuel en septembre 2025. Ce dernier analyse les atteintes aux personnes ou aux biens signalées en 2023 et 2024, au sein des établissements de santé (y compris hospitalisation et soins à domicile) et dans le cadre de la médecine libérale.

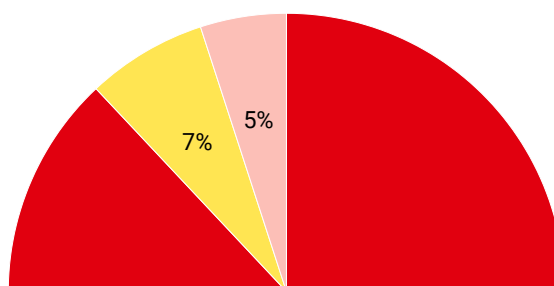
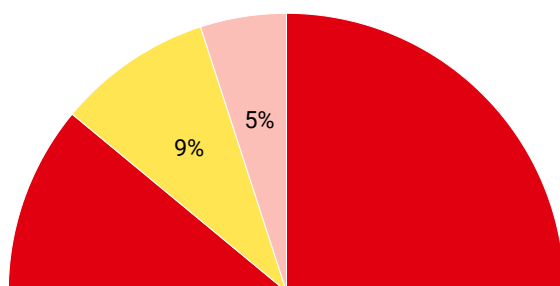
Les atteintes aux personnes prédominantes par rapport aux atteintes aux biens

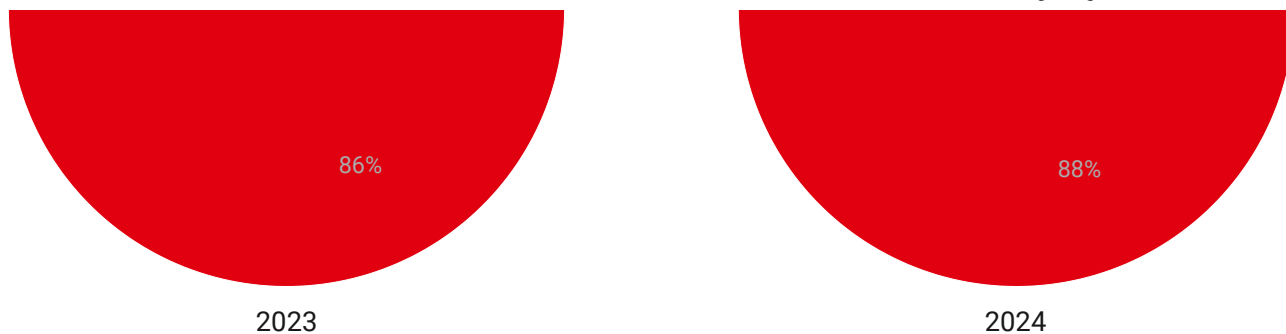
D'après l'ONVS, en 2024, **18 822 atteintes aux personnes** et **2 414 atteintes aux biens** ont été répertoriées (dont 940 signalements combinant les deux catégories).

Répartition des atteintes aux biens et aux personnes en 2023 et 2024

En %

Atteintes aux personnes Atteintes aux biens Atteintes aux biens et aux personnes





Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Rapport de l'ONVS 2025](#) • [Télécharger les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Les atteintes aux personnes recouvrent l'ensemble des actes de violence verbale (injures, menaces, intimidations) et physique (coups, bousculades, agressions sexuelles) dirigés contre les professionnels de santé, les patients ou les accompagnants.

Les infirmier(e)s et aide-soignant(e)s sont les deux professions de santé les plus concernées par des actes de violences.

En 2024, les **auteurs des violences** sont :

- des **patients et résidents** pour **72%** ;
- des **accompagnants, visiteurs et membres de la famille** pour **16%** ;
- des **professionnels de santé** pour **3%**.

Le profil de 5% des auteurs n'est pas renseigné. Différentes catégories regroupent **4% des auteurs (prestataires extérieurs, agents de sécurité, personnels administratifs...)**.

Les statistiques révèlent que **les auteurs de violences sont pour plus de 70% des hommes**.

Les **atteintes aux biens, en baisse entre 2023 et 2024**, ont majoritairement lieu dans les espaces de formation et les laboratoires de biologie "plus exposés à ce type d'incidents en raison de la présence d'équipements de valeur et d'une circulation plus importante de personnes", selon le rapport.

Hôpital - Violence - Profession médicale - Profession paramédicale

Loi du 9 juillet 2025 visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé (<https://www.vie-publique.fr/loi/293382-violences-securite-des-professionnels-de-sante-loi-du-9-juillet-2025>)

10 juillet 2025

La psychiatrie, principale source de signalements

Les violences liées aux troubles psychiques ou neuropsychiques (TPN) sont prédominantes et requièrent des mesures préventives spécifiquement adaptées.

En 2024, **30% des signalements de violences proviennent des services de psychiatrie et 13% des établissements sociaux et médico-sociaux** (établissements accueillant des personnes handicapées, dépendantes ou en situation d'exclusion sociale).

Selon les termes du rapport : "Ces structures prennent notamment en charge des personnes présentant des troubles neurocognitifs ou psychiatriques qui, en situation de détresse, d'incompréhension ou de désorientation, peuvent manifester des comportements agressifs non intentionnels mais néanmoins impactants pour les professionnels qui les accompagnent."

Les services d'urgence représentent 11% des signalements. Selon l'ONVS, ces services sont propices aux tensions et aux débordements en accueillant des personnes dans des contextes de stress intense, d'urgence vitale et d'attente prolongée.

En bref

Soins psychiatriques : une situation de crise de santé publique

(<https://www.vie-publique.fr/en-bref/296617-soins-psychiatriques-une-situation-de-crise-de-sante-publique>)

20 décembre 2024